

# PRÉSENTATION



L'U2P - Union des Entreprises de Proximité - est l'une des  
3 organisations patronales représentatives interprofessionnelles.  
Elle compte 3 millions d'entreprises de proximité soit les 2/3 des entreprises françaises.

L'U2P représente les secteurs



DE L'ARTISANAT



DU COMMERCE



DES PROFESSIONS  
LIBÉRALES

› En Occitanie, son champ = 2/3 des entreprises (66%)

L'U2P est constituée de 4 confédérations

Par l'intermédiaire de ces 4 confédérations,  
**120 organisations professionnelles nationales**  
sont affiliées à l'U2P dont l'action est relayée par  
toutes les régions de France et leurs départements.

CAPEB  
BÂTIMENT



MEMBRE FONDATEUR

CGAD  
ALIMENTATION



MEMBRE FONDATEUR

CNAMS  
FABRICATION  
& SERVICES



MEMBRE FONDATEUR

UNAPL  
PROFESSIONS  
LIBÉRALES



MEMBRE ACTIF

CNATP  
TRAVAUX PUBLICS  
& PAYSAGE



MEMBRE ASSOCIÉ

› En Occitanie, l'U2P est présente sur les 13 départements de notre région

L'U2P a pour missions

DE FÉDÉRER LES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ  
DE REPRÉSENTER & DÉFENDRE LES TPE-PME  
DE PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

L'U2P partenaire social



OCCITANIE  
Commission Paritaire Régionale  
Interprofessionnelle de l'Artisanat  
U2P • CFDT • CFE-CGC • CFTC • CGT • CGT-FO

En tant que partenaire social,  
l'U2P est consultée par les pouvoirs  
publics et participe aux échanges entre  
organisations d'employeurs et syndicats  
de salariés. L'U2P contribue à la gestion du  
système de protection sociale français.  
Elle siège dans toutes les instances  
paritaires. Elle est également présente dans  
tous les organismes concernés par les  
entreprises de proximité.



# PRÉSENTATION

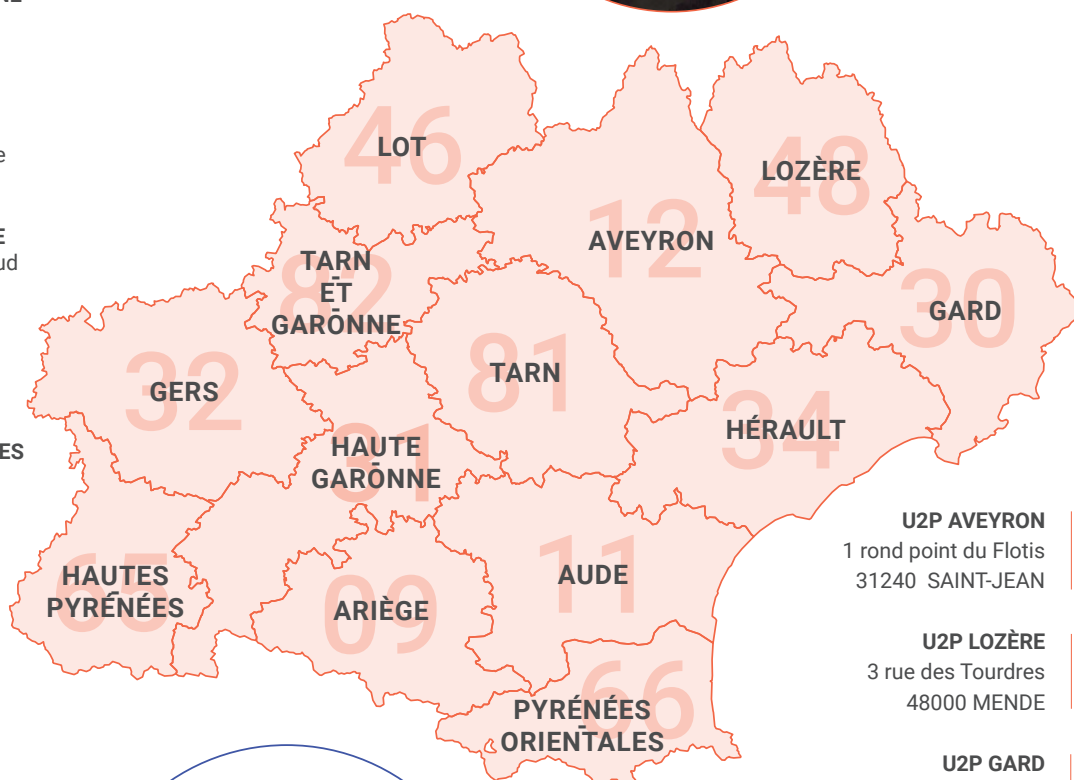


## Un maillage territoriale unique

*Notre action est relayée efficacement sur toute la région Occitanie. Grâce à cette présence dans les départements, l'U2P Occitanie est à même de remonter et relayer les attentes des entreprises artisanales, commerciales et libérales, au plus près du terrain.*

### Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

- 46 **U2P LOT**  
Maison de l'Artisan  
Rue St-Ambroise  
46002 CAHORS
- 81 **U2P TARN**  
8 route de Fauch  
81012 ALBI
- 82 **U2P TARN-ET-GARONNE**  
244 rue de l'Abbaye  
82000 MONTAUBAN
- 32 **U2P GERS**  
Maison de l'Artisan  
27 bis rue de la Somme  
32001 AUCH
- 31 **U2P HAUTE-GARONNE**  
56 rue Benjamin Baillaud  
31506 TOULOUSE
- 09 **U2P ARIÈGE**  
2 bis rue Jean Moulin  
09003 FOIX
- 65 **U2P HAUTES-PYRÉNÉES**  
29 bd Claude Debussy  
65000 TARBES



- U2P AVEYRON**  
1 rond point du Flotis  
31240 SAINT-JEAN 12
- U2P LOZÈRE**  
3 rue des Tourdres  
48000 MENDE 48
- U2P GARD**  
15 rue Paul Painlevé  
30900 NÎMES 30
- U2P HÉRAULT**  
281 Avenue du marché Gare  
34070 MONTPELLIER 34
- U2P AUDE**  
20 avenue du Maréchal Juin  
11022 CARCASSONNE 11
- U2P PYRÉNÉES-ORIENTALES**  
Maison de l'Artisan  
35 rue de Cerdagne  
66962 PERPIGNAN 66

”

« L'U2P : pour porter ensemble la voix des entreprises de proximité, au cœur de nos territoires. »

**PATRICK PUEL**  
-  
PRÉSIDENT  
U2P OCCITANIE



La Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat (CPRIA) a été créée le 21 février 2011, suite à la volonté forte des partenaires sociaux de ce secteur d'innover en matière de dialogue social pour les entreprises artisanales.

Elle est constituée de manière paritaire par les représentants de l'U2P et de la CFTD, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT-FO, et la CGT.



## Innover en matière de dialogue social

### LA CPRIA EST NÉE POUR LE DIALOGUE SOCIAL

Lieu d'échanges et de dialogue, concrètement, la CPRIA peut :

- **Participer** aux actions permettant la promotion des emplois dans les métiers de l'artisanat
- **Contribuer** à conforter une politique régionale de formation professionnelle en direction des salariés des entreprises artisanales et à promouvoir l'apprentissage
- **Favoriser** l'accès à l'emploi dans les métiers de l'artisanat et l'amélioration des conditions de travail
- **Examiner** dans quelles conditions les salariés des entreprises artisanales peuvent bénéficier de garanties multi entreprises dans certains champs
- **Conseiller** les entreprises artisanales et leurs salariés sur toutes demandes concernant l'application des droits conventionnels

## Faciliter la prise en compte des TPE

### NOS ACTIONS, EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Notre action vise également à **favoriser l'emploi et l'amélioration des conditions de travail** dans les métiers de l'artisanat, et par voie de conséquence faciliter le recrutement dans les petites entreprises.

Pour cela, la CPRIA peut examiner dans quelles conditions les salariés des entreprises artisanales pourront **bénéficier de complémentaires maladie et retraite, du 1% logement, et de certains avantages sociaux** (tels que chèques vacances, chèques cadeaux, titres-restaurants, épargne salariale, œuvre sociale et culturelle...).

En outre, la CPRIA peut être sollicitée pour accompagner de manière paritaire la **prévention des conflits au sein de ses entreprises**.

Elle est **force de propositions auprès des décideurs régionaux** afin de faciliter la prise en compte des petites entreprises et de leurs spécificités dans toute décision ou orientation.

- **En Occitanie en 2021,**  
**179 648 entreprises artisanales,**  
**397 465 actifs dont 15733 apprentis\***

### ➤ Les axes de travail de la CPRIA

- Qualité de vie au travail
- Conditions de travail et prévention des risques
- Qualité de l'emploi
- Égalité femmes-hommes
- Formation
- Activités sociales, culturelles et sportives

\*L'artisanat en Occitanie — Chiffres clés 2021 CMAR Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

## Nos actions

### L'attractivité des métiers



**"Soyez artisan de votre vie !"**  
**Une campagne de la**  
**CPRIA Occitanie**

"250 métiers qui recrutent,  
250 parcours professionnels différents :  
**Entrez dans la 1<sup>ère</sup> entreprise de France !**"  
Campagne de communication sur l'attractivité  
des métiers diffusée sur les réseaux sociaux. La  
campagne s'articule au travers de témoignages  
vidéos d'artisans qui parlent de leur métier, de  
leur parcours professionnel ou encore de leur  
apprentissage.

**Vous travaillez  
dans  
l'artisanat**

?



Le CASCA - **Comité d'Activités Sociales & Culturelles de l'Artisanat** - est un Comité d'Entreprise permettant aux artisans, leurs salariés et ayants-droit d'accéder à de nombreux avantages !

Réductions Billetterie & Parcs à thème, Séjours & Voyages à tarifs préférentiels, Bons d'achats, Loisirs, Tourisme, Instituts de beauté... ainsi que de nombreux avantages sur la région Occitanie grâce aux offres du prestataire.

**L'artisanat en Occitanie  
a désormais son comité  
d'entreprise !**

**Un Comité  
d'Entreprise  
pour l'artisanat**



c'est aussi  
du travail !

Parler  
du travail ....

**La prévention  
des conflits  
de travail**

**Parler du travail...  
c'est aussi du travail**

La mission de prévention des conflits de la CPRIA Occitanie n'est ni de la médiation, ni de la conciliation : sa mission c'est la facilitation.  
**Faciliter le dialogue interne** pour éviter une procédure contentieuse entre un salarié et un employeur dans une entreprise artisanale.  
Accompagner afin d'éviter que les interrogations, inquiétudes ou tensions apparues ne se transforment en conflits, et pour ce faire : écouter - informer - orienter.

L'égalité professionnelle dans l'artisanat est un enjeu majeur, répondant aux aspirations légitimes des unes et des uns, aux besoins de valorisation des métiers, aux difficultés de recrutement mais aussi tout simplement dans une prise de conscience citoyenne.  
C'est pourquoi la CPRIA a officiellement lancé son **guide de bonnes pratiques** lors de la table ronde les Artisan'Elles.

**Une avancée  
pour l'artisanat**

**GUIDE DE  
BONNES  
PRATIQUES**

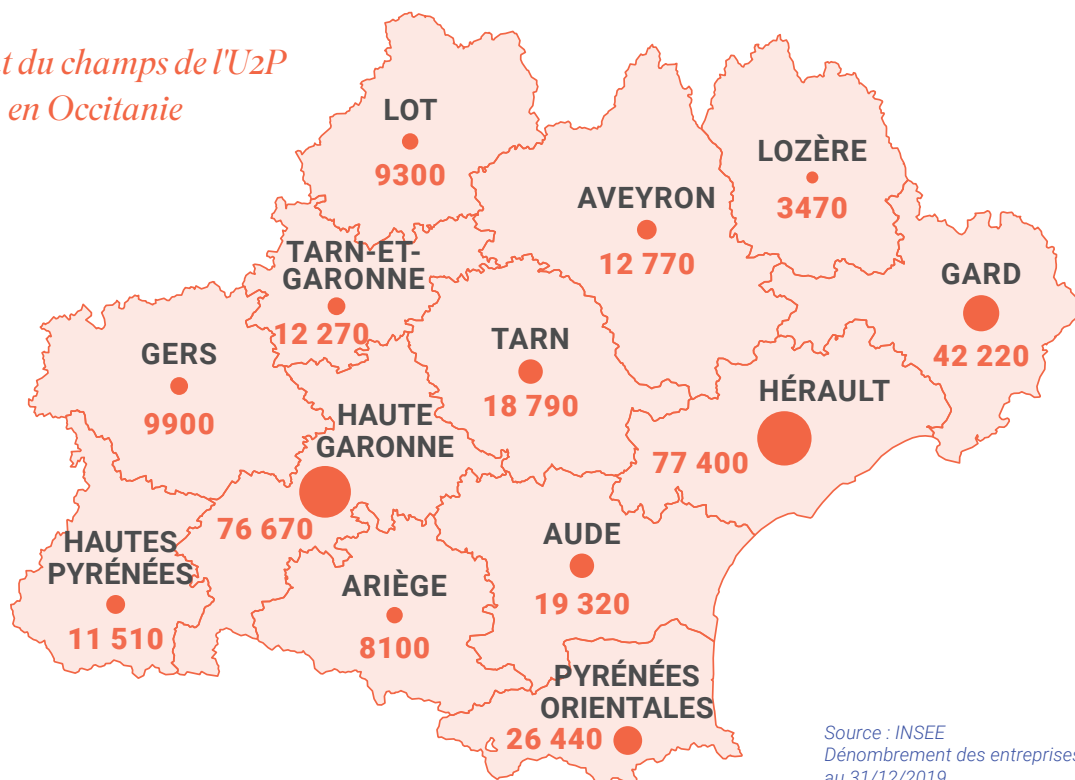
**Les  
Artisan'Elles**

# CHIFFRES CLÉS

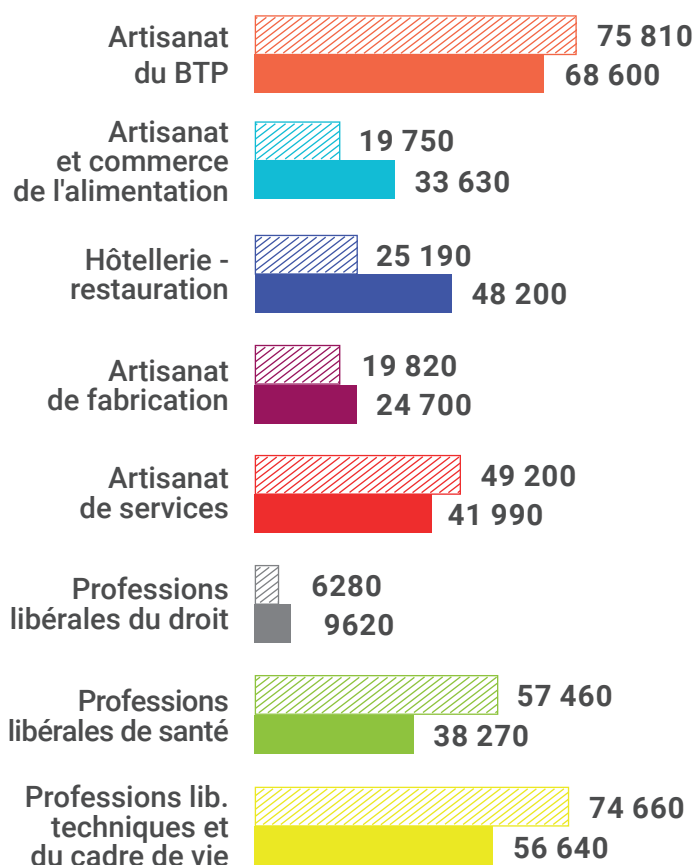


**2** entreprises  
sur **3** relèvent du champs de l'U2P  
en Occitanie

Avec un nombre total de **328 000 entreprises**, le tissu économique de l'artisanat, du commerce et des professions libérales se densifie. Ces entreprises emploient un total de **321 660 salariés**.



Source : INSEE  
Dénombrement des entreprises  
au 31/12/2019



## Répartition des entreprises par secteur

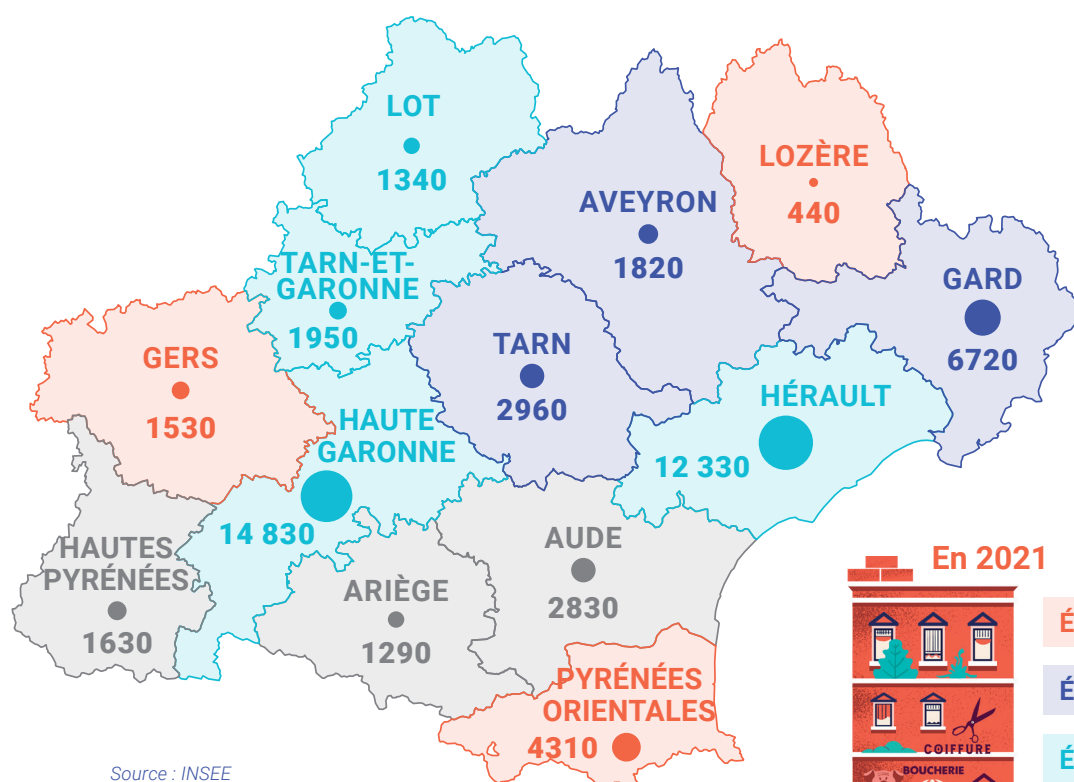
▨ ENTREPRISES ■ SALARIÉS

Source : INSEE  
Dénombrement des entreprises au 31/12/2019 – URSSAF  
au 31/12/2021 (emplois salariés hors apprentis et stagiaires)

## Créations d'entreprises et évolution

Près de 54 000 créations d'entreprises en 2021.

L'entrepreneuriat reste très dynamique en 2021 : le nombre d'entreprises créées augmente de 18%. Tous les secteurs de proximité renforcent leur attractivité, à l'exception des professions libérales de santé. Le secteur des professions libérales techniques et du cadre de vie enregistre une progression record des installations(+27%), de même que l'hôtellerie-restauration (+25%) et l'artisanat de fabrication (+24%).



Source : INSEE  
Démographie des entreprises 2021.

En 2021



Évolution supérieure à 25%

Évolution de 20 à 25%

Évolution de 15 à 20%

Évolution inférieure à 15%

## Emploi salariés > Une hausse globale de 7% entre 2020 et 2021



Artisanat  
du BTP

+5%



Artisanat et  
commerce de  
l'alimentation

+12%



Hôtellerie -  
restauration

+20%



Artisanat  
de fabrication

+3%



Artisanat  
de services

+4%



Professions  
libérales  
du droit

+5%



Professions  
libérales  
de santé

+6%



Professions lib.  
techniques et  
du cadre de vie

+4%

Globalement, l'emploi salarié a progressé de 7%.

22 340 emplois salariés ont été créés en 2021 dans les secteurs de proximité. L'emploi est notamment en forte reprise dans le secteur de l'hôtellerie-restauration (+20%), lequel avait perdu de nombreux emplois en 2020. Les créations d'emplois sont également en forte hausse dans l'artisanat et le commerce de l'alimentation (+12%).

Source : URSSA - Emplois salariés des établissements employeurs des secteurs de proximité, hors apprentis et stagiaires au 31/12/2021.



La Commission Paritaire Régionale dédiée aux Professions Libérales (CPR-PL) a été instaurée par l'accord national sur le développement du dialogue social et du paritarisme, étendu le 27 décembre 2017 aux professions libérales. Les employeurs libéraux et leurs salariés bénéficient d'une structure d'appui et de soutien, pilotée par leurs pairs, pour répondre à leurs besoins sur le dialogue social.

Elle est constituée de manière paritaire par les représentants de l'UNAPL et de la CFTD, la CFE-CGC, la CFTC, la CGTet FO.



La CPR-PL traite de l'activité et des problématiques des professions libérales et de leurs salariés.  
3 grands secteurs › Santé › Droit › Technique et cadre de vie

*Ses compétences sont de plusieurs types :*

**La CPR-PL donne aux salariés et aux employeurs** toutes informations ou tous conseils utiles sur les dispositions légales ou conventionnelles qui leurs sont applicables en matière, par exemple, de formation.

**LA CPR-PL répond aux sollicitations des salariés et des employeurs** portant sur les dispositions conventionnelles. Elle peut être saisie en prévention d'une situation pré-conflictuelle individuelle ou collective, n'ayant pas donné lieu à saisine d'une juridiction et en faciliter la résolution.

**LA CPR-PL informe et communique** sur l'aide au dialogue social dans les entreprises libérales.

**La CPR-PL apporte des informations, débat et rend tout avis utile sur les questions spécifiques aux entreprises libérales** portant notamment sur les conditions de travail.

**LA CPR-PL informe des accords ou conventions collectives** qui ont été conclus, ou pourraient être conclus, au niveau des professions libérales, pour faciliter la connaissance et la croissance des emplois des entreprises libérales.

**LA CPR-PL fait des propositions** en matière d'activités sociales, culturelles et sportives.